

## Garantir l'effectivité de la notification des droits dans l'hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement

### RESUME DU PROJET

La recherche porte sur le respect des droits des usagers en milieu psychiatrique. Elle se concentre précisément sur la notification des droits aux patients lors de l'hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement. L'article 14 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées comme l'article L3211-3 du Code de la santé publique imposent en effet cet acte déterminant qui cristallise des tensions et oppose les différentes parties prenantes : usagers, soignants, professionnels du droit et autorités extérieures.

La recherche dégagera des solutions pour que l'hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement se déroule dans le respect des droits des patients et que les professionnels encadrant cet acte exercent leur mission dans les meilleures conditions possible. Sous l'impulsion des chercheurs et du chargé de mission, des groupes représentant chaque partie (usagers, soignants, professionnels du droit) identifieront les freins et leviers à l'effectivité de la notification des droits.

Chaque groupe, enrichi des conclusions des deux autres groupes, élaborera des pistes d'amélioration. Ces dernières, mises en commun, seront présentées dans le cadre d'un colloque où les chercheurs restitueront au public des propositions constructives qui permettront que la notification se déroule dans un cadre conforme au droit et respectueux des individus. Les solutions dégagées permettront ainsi la coexistence du droit et du soin dans ce moment crucial de la notification. La diffusion d'outils co-conçus par toutes les parties impliquées permettra à chacun de s'approprier des méthodes efficaces et consensuelles. Au-delà, ce travail posera des jalons essentiels dans le parcours de rétablissement du patient.

**Durée du projet : 18 mois**

### LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA RECHERCHE

Au niveau académique :

- GHU Paris neurosciences et psychiatrie ;
- Espace de réflexion éthique Ile-de-France.

Au niveau des acteurs de terrain :

- Droit Pluriel (porteur du projet).

Tous les partenaires sus-cités participeront à la définition des objectifs détaillés du projet, au suivi de son déroulement, à l'évaluation et à la diffusion des résultats via un Comité de suivi du projet.

## LES RESULTATS ATTENDUS DE LA RECHERCHE

L'objectif général de cette étude est de mettre en dialogue les différentes parties prenantes issues de champs de pensées et d'action multiples, c'est-à-dire le droit, le soin et l'expérience subjective des usagers et de leurs proches afin de caractériser les obstacles et les facilitateurs à l'exercice du dispositif de la notification des droits (et donc à l'exercice effectif des droits des usagers). La finalité de la recherche vise également à proposer des axes d'amélioration permettant aux systèmes engagés de s'assurer pleinement du respect des droits des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

## LES PUBLICATIONS DU PROJET DE RECHERCHE

Les résultats de la recherche permettront de développer des supports et outils à destination des acteurs de terrain, mis à disposition en libre accès sur le site internet de la FIRAH :

- A. Une **vidéo des témoignages** des personnes concernées qui seront recueillis lors de la recherche. Ces vidéos pourront intéresser et informer les personnes en situation de handicap psychique, les familles et aidants, les soignants, les professionnels du droit concernés par ces questions, et toute personne intéressée par le sujet.
- B. Un **livret retranscrivant les témoignages** des participants de la recherche, ainsi que les **recommandations** qui auront émergé du projet.

Les universités valoriseront également scientifiquement les résultats de la recherche en rédigeant des articles destinés à la communauté scientifique.

Ce projet est lauréat de l'appel à projets « Troubles psychiques et démarches d'accompagnement » 2022, lancé par la Fondation Falret et la FIRAH